



Rapport de la commission de Gestion

Exercice 2019

Gimel, le 24 août 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion, composée de :

Thierry Moix, président
Sandra Delafontaine
Jean-Marie Renaud
Doris Christen, rapporteur
Amandine Coullard-Descos
Sophie Debonneville (suppléante)
Sophie Croisier (suppléante)

s'est réunie à 17 reprises pour examiner les comptes ainsi que la gestion de la commune pour l'exercice 2019, dont une rencontre avec la Municipalité et la Boursière communale. En raison du Covid 19, les activités de la commission de gestion ont été interrompues durant quelques semaines. De plus, aucune visite de site communal n'a pu avoir lieu.

En vertu du mandat qui lui a été confié et en application des articles 91ss du règlement du Conseil Communal, la commission a procédé à l'examen de la gestion ainsi que des comptes 2019.

Introduction

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le bureau fiduciaire CoFiRev Sàrl à Bière.

La commission a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. La commission a procédé à l'examen des comptes par comparaison entre montants budgétés et effectifs, ainsi que par pointages. Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements et les préavis.

De plus, la gestion financière des bâtiments du patrimoine administratif et financier a été étudiée.

Par souci de clarté, les montants sont indiqués sans les centimes.

Plusieurs préavis, votés précédemment, ont eu des incidences sur l'exercice 2019, à savoir :

N° 01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude »

Un montant de CHF 34'093.- a été dépensé en 2019 pour un montant cumulé de CHF 462'258.-. Cette dépense fait suite à une demande du canton pour calculer les nuisances sonores. Il a été budgétisé à CHF 805'000.-. Il reste un solde disponible de CHF 342'742.-.

N° 04-2017 « Construction d'un bâtiment scolaire »

Un montant de CHF 5'200'000.- a été alloué. Les dépenses au 31.12.19 s'élèvent à CHF 5'026'005.-. Dépenses pour 2019 de CHF 13'470.- et amortissement de CHF 173'200.-.

N° 05-2017 « Autorisation de travaux - Réfection de la Grand 'Rue »

Un montant de CHF 2'500'000.- a été alloué, subventions cantonales non déduites. Les dépenses au 31.12.2019 s'élèvent à CHF 1'388'497.-. Le montant cumulé au 31.12.2019 se monte à CHF 1'429'537.-. Ce préavis est en cours.

N° 02-2017 « Vestiaires abris PC – projet d'assainissement »

La réserve de CHF 6'622.- a été libérée par le canton.

N° 03-2018 « Remplacement du système de chauffage (1^{ère} étape chaudière à gaz) »

Un montant de CHF 296'900.- a été alloué. Le montant dépensé au 31.12.19 s'élève à CHF 257'547.-. Il reste un montant de CHF 39'353.-. La construction s'est achevée en 2018 et les dernières factures ont été reçues en 2019.

N° 04-2012 « SI réseau du gaz, Bauloz »

Dépense de CHF 4'878.- en 2019 pour les servitudes.

N° 01-2019 « Achat véhicule Reform »

Un montant de CHF 239'000.- a été alloué. Le véhicule est entièrement amorti par le fonds de renouvellement des véhicules communaux. Ce préavis est bouclé.

N° 02-2019 « Remplacement des installations de tir des communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel »

Un montant de CHF 49'800.- a été alloué. Le montant dépensé est de CHF 90'193.-. Selon le préavis la commune d'Essertines-sur-Rolle participe à la moitié de la dépense. En fin 2019, la part d'Essertines-sur-Rolle n'a pas encore été versée.

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2019 boucle sur un bénéfice de CHF 222'705.-, en regard du budget qui prévoyait un déficit de CHF 134'875.-.

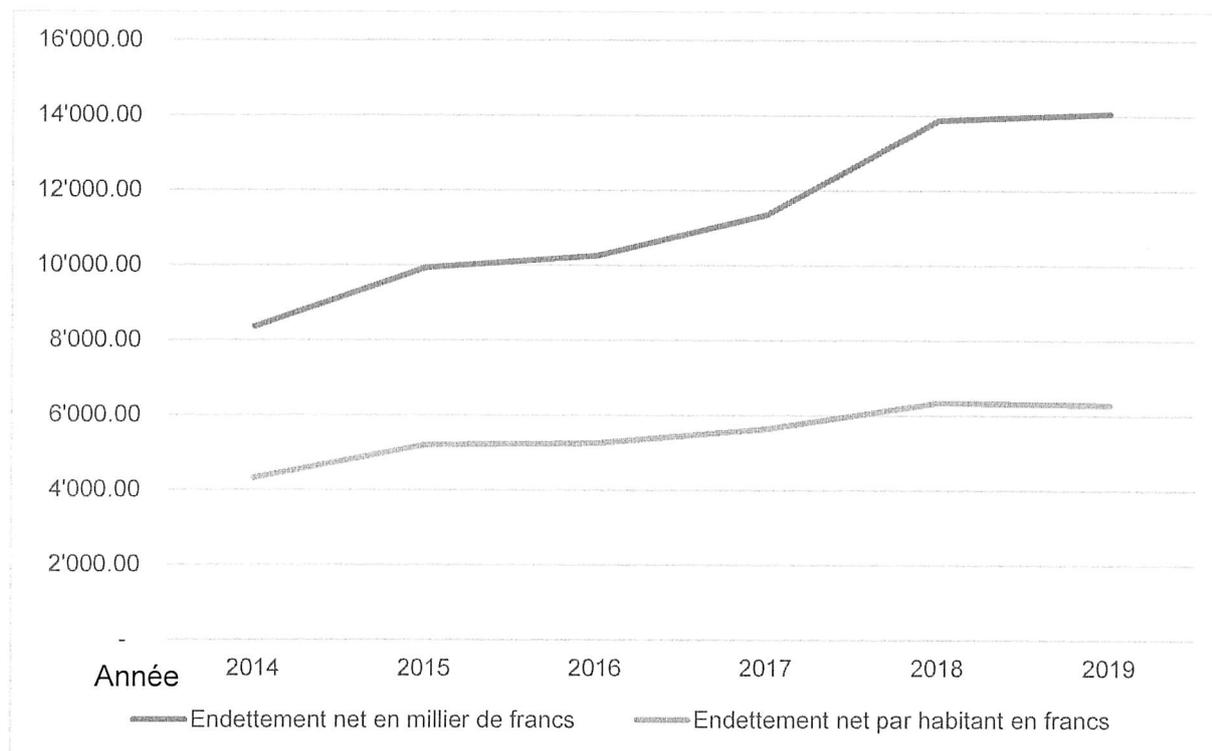
La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et rembourser les dettes. Celle-ci est en augmentation et s'élève à CHF 1'646'920.- alors qu'elle se montait à CHF 1'261'824.- l'an dernier.

Il est à noter que l'augmentation de la population couplée à l'augmentation des impôts améliorent les finances communales.

L'endettement net* de la commune s'élève à CHF 14'059'662.-, ce qui représente CHF 6'282.-/hab. (base 31.12.2019 : 2'238 habitants). En 2018, l'endettement net s'élevait à CHF 13'864'509.- représentant CHF 6'342.- /hab.

L'endettement net présente une légère augmentation par rapport à l'an dernier. Nous présentons ci-dessous, l'évolution depuis 2014.

* Contrairement à la Municipalité, notre calcul de la dette ne prend en considération que les engagements financiers et les dettes bancaires, ainsi que les disponibilités. Ce calcul exclut le compte 9123 « Terrains et Bâtiments du patrimoine financier. »



Principaux ratios

Capacité de financier l'endettement :	15% et plus = bon
Quotité d'autofinancement :	Entre 10% et 20% = moyen
Degré d'autofinancement :	Entre 70% et 100% = acceptable à bon
Quotité de la charge des intérêts :	Entre 0% et 5% = résultat bon
Quotité de la charge financière :	Entre 5% et 15% = supportable
Quotité de dette brute :	150% = mauvais ; 200% = critique

Endettement total	
./. Actifs disponibles	
Endettement net	= 14'059'662.-

Endettement net par habitant	= 6'282.-
Endettement brut par habitant	= 2'943.-

Revenus de fonctionnement épurés		
./. Charges de fonctionnement épurées	=	1'646'920.-
Marge d'autofinancement		

Dépenses (sauf 58-59)		
./. Recettes (sauf 68-69)	=	1'807'979.-
Investissements nets		

Marge d'autofinancement	=	Capacité de financement de l'endettement	11.7%
Endettement net	=		

Marge d'autofinancement	=	Quotité d'autofinancement =	14.07%
Revenus de fonctionnement épurés			

Marge d'autofinancement	=	Degré d'autofinancement =	91.09%
Investissements nets			

Intérêts passifs	=	Quotité de la charge des intérêts =	1.25%
Revenus de fonctionnement épurés			

Intérêts passifs + amortissements	=	Quotité de la charge financière =	12.73%
Revenus de fonctionnement épurés			

Endettement total	=	Quotité de dette brute =	157.97%
Revenus de fonctionnement épurés			

Nous constatons une amélioration des ratios par rapport à 2018. Toutefois il faut rester vigilant et ne surtout pas relâcher les efforts.

Administration générale

Population – Contrôle des habitants

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2019 s'élevait à 2238 personnes, totalisant 43 nationalités différentes. La cigogne nous a déposé 23 petits paquets.

Finances

La commission de gestion a constaté une attribution d'un fonds de réserve de CHF 138'000.- en vue d'éventuelles pertes fiscales liées au COVID-19. Ces pertes sont hypothétiques. A ce jour nous ne connaissons pas l'impact du COVID-19 sur les entrées fiscales, c'est pourquoi la commission de gestion estime qu'il est prématuré d'établir une réserve sur l'exercice 2019.

La commission de gestion émet l'avis que l'augmentation des entrées fiscales aurait pu servir à rembourser les anciennes dettes selon le préavis municipal n° 4-2018 (arrêté d'imposition 2019).

Domaines et bâtiments

Forêts

La situation ne s'améliore pas par rapport à 2018. Les parasites et le bostryche, ainsi que le manque d'eau continuent à faire des ravages.

La Commune a signé 2 conventions avec le Canton pour la création d'une réserve forestière. La compensation de CHF 65'000.- a été portée au fonds de réserve.

Bâtiments

La commission de gestion s'est penchée sur la gestion financière des différents bâtiments du patrimoine administratif et financier.

Concernant les charges d'électricité et de chauffage, il était difficile de comparer les chiffres entre 2018 et 2019. En effet, les imputations des charges ont été modifiées en 2019.

Nous avons constaté qu'en 2018 les charges étaient comptabilisées selon une clé de répartition estimative qui n'était pas basée sur des relevés réels de compteurs.

Par contre, en 2019, les charges ont été imputées uniquement aux bâtiments munis d'un compteur ou d'un sous-compteur.

En annexe se trouve un tableau détaillé des charges, des revenus ainsi que du résultat pour chaque immeuble.

Patrimoine financier

La commune met en location 12 biens immobiliers qui rapportent au total CHF 91'575.- de loyers de personnes privées, hors Union et Cantine.

Ci-dessous, sont énumérés les différents bâtiments de ce patrimoine avec leurs dépenses et revenus respectifs.

Chomaz :

5 loyers y compris le chauffage rapportant au total CHF 40'270.- pour des dépenses de CHF 11'461.- soit un bénéfice de CHF 28'809.-.

Martinet :

4 loyers y compris le chauffage rapportant au total CHF 30'081.- et des dépenses de CHF 18'204.- soit un bénéfice de CHF 11'877.-

Place de l'Union 3 + congélateurs :

Les loyers se montent à CHF 14'024.- pour des dépenses de CHF 1'476.-, soit un bénéfice de CHF 12'548.-

Chaumière :

Les loyers se montent à CHF 7'200.- pour des dépenses CHF 992.-, soit un bénéfice de CHF 6'208.-

L'hôtel de l'Union :

Les loyers de janvier à mars se montent à CHF 10'500.- plus une participation au chauffage de CHF 8'002.- pour des dépenses de CHF 52'236.-. A noter qu'une indemnité de départ de CHF 14'000.- a été versée aux aubergistes malgré un congé donné dans les temps. Ce montant a été négocié en commission de conciliation. Un montant de CHF 40'990.- a été comptabilisé pour amortir complètement ce bâtiment.

La Cantine :

Les revenus se montent à CHF 8'309.- pour des dépenses de CHF 59'310.- soit une perte de CHF 51'001.-.

Le remplacement d'une chambre froide pour CHF 6'700.- et des travaux de peinture et d'insonorisation pour respectivement CHF 23'116.- et CHF 18'000.- sont inclus.

Malgré les 26 locations de 2019, la cantine demeure un gouffre financier. Sans compter que dans cette perte ne figure aucune charge de chauffage. De plus, la cantine apparaît dans le patrimoine financier alors que sa charge de chauffage est incluse dans le patrimoine administratif.

Notre recommandation :

Tous les bâtiments du patrimoine financier apparaissent dans le compte 358. Cette comptabilisation ne permet pas de différencier précisément les charges et revenus de chaque bâtiment.

Nous recommandons de détailler les charges ainsi que les revenus par bâtiments.

Patrimoine administratif

Grande-Salle :

Les revenus se montent à CHF 3'704.- pour des dépenses de CHF 61'777.- dont CHF 16'767.- de chauffage et CHF 4'767.- d'électricité soit une perte de CHF 58'073.-.

Marais I et II :

Les revenus se montent à CHF 535'913.- pour des dépenses de CHF 711'174.- soit un excédent de charges de CHF 175'261.-.

Marais III :

Les revenus se montent à CHF 322'400.-, pour des dépenses de CHF 286'866.- soit un bénéfice de CHF 35'534.-.

Salle Omnisport :

Les revenus se montent à CHF 193'860.- pour des dépenses de CHF 254'221.- soit une perte de CHF 60'361.-

Bâtiment Multifonctions :

Les revenus se montent à CHF 81'254.- pour des dépenses de CHF 118'738.- soit un excédent de charges de CHF 37'484.-

Eglise :

Les revenus se montent à CHF 8'399.- pour des dépenses de CHF 63'143.- soit un excédent de charges de CHF 54'744.-.

Notre recommandation :

Il a déjà été mentionné plus haut que les charges de chaque bâtiment ne sont pas transparentes.

Les frais de chauffage du site du Marais se montent à CHF 96'911.-. Ce montant est imputé au Marais I et II alors que ce sont les charges de tous les bâtiments du site.

Par conséquent, il n'est pas possible de connaître les charges des bâtiments Marais III, de la Salle Omnisports, du bâtiment Multifonctions ainsi que de la Cantine.

Ce problème demeure également pour les charges d'électricité. La salle Omnisport étant alimentée par le Marais I et II.

De ce fait, il n'est pas possible de connaître précisément les charges de chaque bâtiment, notamment la consommation d'énergie réelle de ceux-ci. Une saine gestion implique la connaissance des coûts réels par bâtiment.

L'Union, la grande salle, le Martinet 5 et l'administration sont chauffés au gaz. On constate que les charges notamment de la grande salle sont élevées et ne se justifient pas par rapport à son utilisation.

Une perte annuelle d'un demi-million de francs sur les bâtiments du patrimoine financier et administratif a été constatée.

La commission de gestion recommande un bilan énergétique pour tous les bâtiments afin d'évaluer les investissements nécessaires et ainsi limiter le gaspillage de nos ressources énergétiques. Un assainissement progressif des bâtiments permettra de comprimer les coûts et de valoriser le patrimoine à sa juste valeur.

Par ailleurs, la stratégie énergétique 2050 est un objectif pour chacun. Nous avons tous le devoir de réduire notre consommation et de privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables.

En conclusion, nous recommandons vivement à la Municipalité une analyse approfondie pour une rationalisation des bâtiments.

Travaux

Route

Le compte entretien des routes affiche un dépassement de CHF 15'000.- expliqué par l'achat d'un véhicule utilitaire Fiat Doblo pour la voirie.

Notre recommandation

Une évaluation de l'état des routes et un plan d'assainissement semble impératif à la commission de gestion, au vu de leur état inquiétant.

Ordures ménagères

Bonne tenue du budget. Les coûts sont maîtrisés, mais nous constatons un excédent de revenus de CHF 9'374.-.

Au 31.12.2019 le fonds de renouvellement des déchets atteint CHF 45'156.-, une réévaluation des taxes pourrait être envisagée.

Services industriels

Les services industriels affichent un excédent de revenus de CHF 281'128.- et demeurent intéressants pour les finances communales.

Etude de la Cogest durant l'année

La commission de gestion a étudié les bâtiments communaux dont nous avons parlé tout au long de notre rapport.

Remerciements

Les membres de la commission de gestion tiennent à remercier la Municipalité ainsi que la boursière, Madame Pascale Ducret, pour leur précieuse collaboration et l'excellent travail accompli au cours de l'année 2019.

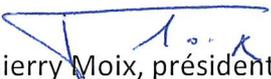
Nos remerciements vont également à l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour au bon fonctionnement de la commune.

Conclusion

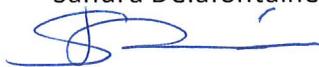
En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 ;
2. d'adopter les comptes tels que présentés ;
3. d'en donner décharge à la boursière ;
4. d'en donner décharge à la Municipalité ;
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Pour la commission de gestion :


Thierry Moix, président


Doris Christen, rapporteur

Sandra Delafontaine


Jean-Marie Renaud


Amandine Coullard-Descos


Sophie Debonneville

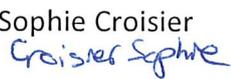

Sophie Croisier


TABLEAU DES CHARGES DES BÂTIMENTS

		Patrimoine financier							Patrimoine administratif								
Comptes		La Chémaz	Anc admin, Bibliothèque	Le Martinet 5	Bât. Place de l'union 3 + congèle.	La Chaumière	Cantine	Hôtel de l'Union	Collège du Martinet	Marais I et II	Omnisport	Multifonction	Marais III	Grd Salle	Bât admin	Hangar et dépôt voirie	Eglise
		358	358	358	358	358	358	358	350	351	352	353	354	355	356	357	580
CHARGES																	
3011	Traitement du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	149'821.00	55'484.00	9'279.00	-	18'557.00	22'541.00	-	2'324.00
3012	Traitement organiste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15'850.00
3030	cotisations AVS	-	-	-	-	-	-	-	13'708.00	5'077.00	849.00	-	1'698.00	2'062.00	-	-	913.00
3040	Caisse de pension	-	-	-	-	-	-	-	20'034.00	8'950.00	1'494.00	-	2'655.00	2'950.00	-	-	295.00
3050	Assurance maladie	-	-	-	-	-	-	-	2'996.00	1'110.00	185.00	-	371.00	451.00	-	-	46.00
3113	Achat mobilier cantine	-	-	-	-	-	163.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3114	Achat matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3123	Electricité	9'500.00	6'489.00	4'733.00	-	-	2'044.00	24'947.00	677.00	14'266.00	-	6'297.00	1'465.00	4'768.00	2'050.00	622.00	205.00
3129	Chauffage	-	-	-	-	-	-	-	-	96'911.00	-	-	-	16'767.00	5'716.00	-	11'686.00
3133	Produits - mat entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	18'572.00	-	-	-	-	-	-	-
3141	Réparation-entretien	668.00	-	12'206.00	-	670.00	35'518.00	20'613.00	-	72'128.00	9'973.00	2'100.00	47'580.00	6'450.00	373.00	4'831.00	20'177.00
3152	Entretien engins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'316.00	-	-	-	-	-	-
3161	Loyer locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3182	Téléphonie-internet	-	-	-	-	-	-	-	-	2'305.00	2'453.00	979.00	-	828.00	-	-	829.00
3186	Assurance	1'293.00	-	1'265.00	1'476.00	322.00	3'585.00	6'676.00	936.00	8'586.00	3'280.00	3'555.00	4'546.00	4'683.00	1'377.00	628.00	1'993.00
3189	Frais divers	-	-	-	-	-	-	-	-	1'848.00	-	-	-	-	-	-	-
3223	Intérêts dettes long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	54'199.00	16'978.00	6'600.00	30'075.00	-	4'962.00	-	-
3312	Amortissements	-	1'200.00	-	-	-	18'000.00	40'990.00	-	255'800.00	147'600.00	87'400.00	173'200.00	-	33'000.00	5'300.00	-
3522	Participation ASSAGIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30'000.00	-	-	-	-
3652	Part aux frais de paroisse prot.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'545.00
3652	Part aux frais de paroisse catho.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8'109.00
3803	Attributions au fonds de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'000.00	-	-	-
	Total charge	11'461.00	7'689.00	18'204.00	1'476.00	992.00	59'310.00	93'226.00	1'613.00	711'174.00	254'221.00	118'738.00	286'866.00	61'777.00	75'482.00	12'210.00	63'143.00
REVENUS																	
4231	Loyer	36'930.00	-	25'320.00	14'024.00	7'200.00	8'309.00	10'500.00	-	197'125.00	91'680.00	6'949.00	139'000.00	-	-	-	-
4271	Loyer groupement scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-	324'836.00	102'180.00	23'865.00	183'400.00	-	-	-	-
4271	Loyer apartement concierge	-	-	-	-	-	-	-	-	11'000.00	-	-	-	-	-	-	-
4271	Loyer UAPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48'000.00	-	-	-	-	-
4271	Location grd-salle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'704.00	-	-	-	-
4360	Remboursements	-	-	-	-	-	-	-	-	282.00	-	2'440.00	-	-	-	-	-
4361	Remboursements charges soc.	-	-	-	-	-	-	-	-	404.00	-	-	-	-	-	-	-
4363	Remboursements charges soc.	-	-	-	-	-	-	-	-	2'266.00	-	-	-	-	-	-	-
4650	Part au chauffage de la cure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'758.00
4650	Part chauffage concierge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4'641.00
4659	Participation chauffage	3'340.00	-	4'761.00	-	-	-	8'002.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total revenus	40'270.00	-	30'081.00	14'024.00	7'200.00	8'309.00	18'502.00	-	535'913.00	193'860.00	81'254.00	322'400.00	3'704.00	-	-	8'399.00
	Résultat	28'809.00	- 7'689.00	11'877.00	12'548.00	6'208.00	-51'001.00	- 74'724.00	- 1'613.00	- 175'261.00	- 60'361.00	- 37'484.00	35'534.00	- 58'073.00	-75'482.00	- 12'210.00	-54'744.00